

Motion relative à l'adhésion par la Ville de Bruxelles au réseau « Ville Lumières » d'Amnesty International

Le Conseil Communal,

Considérant les nombreuses collaborations entre la Ville de Bruxelles et Amnesty International dans le cadre de la lutte pour le respect des Droits Humains et contre les violences faites aux femmes ;

Considérant qu'Amnesty International est membre du Conseil Consultatif pour la Solidarité Internationale de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a un rôle à jouer en matière de Droits Humains, directement sur son territoire, et indirectement partout dans le monde grâce à son rayonnement international ;

Considérant qu'Amnesty International a inauguré le concept de « Ville Lumières », un label décerné à une commune qui marque son engagement en faveur des Droits Humains, ici et ailleurs dans le monde ;

Considérant que l'adhésion à ce label implique une sensibilisation dans les écoles de la Ville, via différents programmes et animations proposés par Amnesty International ;

Considérant que l'adhésion à ce label implique l'organisation d'une action de sensibilisation lors de la journée symbolique du 10 décembre, notamment par l'installation d'une bougie géante sur une place de la Ville ;

Considérant que la Ville de Bruxelles souhaite apporter un soutien symbolique à différentes personnes dans le monde dont les Droits Humains sont bafoués et se faire l'écho de leurs revendications pour un monde égalitaire ;

Le Conseil Communal vote :

- 1) La Ville rejoint le réseau « Ville Lumières » et marque son soutien indéfectible aux individus en danger de par le monde ;
- 2) La Ville garantit les droits inaliénables des individus sur son territoire et le respect de leur intégrité physique et intellectuelle ;
- 3) L'instruction publique va développer les séances de sensibilisation et de citoyenneté d'Amnesty auprès des écoliers, élèves de la Ville. Ce dispositif pourrait être étendu à d'autres services de la Ville (centres de jeunes, maisons de quartier) et en faveur des agents communaux ;
- 4) La Ville s'engage à soutenir prioritairement Hamid Babaei, étudiant iranien en Belgique et condamné en Iran pour « atteinte à la sécurité nationale par la communication avec des Etats hostiles » car il a refusé d'espionner d'autres étudiants iraniens en Belgique. D'autres personnes en danger pourront être soutenues dans le futur ;
- 5) La Ville adhère et défend les principes du réseau « Ville Lumières » qui sont : le droit à la Cité, le droit à la démocratie participative, le droit à la sécurité, le droit à l'égalité des femmes et des hommes, le droit des enfants, le droit aux services publics de proximité, la liberté de conscience et de religion, d'opinion et d'information, le droit à la liberté de

réunion, d'association et de créer un syndicat, les droits culturels, le droit au logement et au domicile, le droit à l'eau et à la nourriture et le droit à un développement urbain durable ;